



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

**DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION  
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire de la Ville de FLINES-LEZ-RÂCHES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2023/14 en date du 28 février 2023, alinéa 4, modifiée par la délibération 2023/32 du 9 juin 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions reçues dans le cadre de la procédure d'accord cadre relative aux travaux d'entretien et la rénovation des voiries sur le territoire de la commune,

**DECIDE :**

**Article 1** : de signer l'accord cadre pour les travaux d'entretien et la rénovation des voiries sur le territoire de la commune, avec l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS sis Agence Hainaut Cambrésis, ZI du Bas Pré, Rue Jean Jaurès 59590 RAISMES, pour un montant minimum annuel de 100 000 € HT et un montant maximum annuel de 800 000 € HT.

**Article 2** : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat.

**Article 3** : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire et de la publier sur le site internet de la commune.

**Article 4** : Ampliation sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à l'attributaire de l'accord cadre

FLINES-LEZ-RÂCHES, le 17 juillet 2024



Le Maire,

**Signé**

Annie GOUPIL

Madame le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Envoyé et reçu en Sous-Préfecture le 23.07.2024

Publié sur le site internet le 23.07.2024